



DÉCLARATION

AMIANTE A L'EPSM, LA SANTÉ EN DANGER !

Le 18 février 2026, les médias informaient la population Guadeloupéenne de la présence d'amiante à l'EPSM-G, l'Etablissement Public en Santé Mentale de la Guadeloupe. La section syndicale UTS-UGTG EPSM-G dénonce la légèreté avec laquelle un problème de santé publique aussi grave a été abordé et laissé à l'appréciation de la population en exposant la seule version des faits relatée par la Direction de l'établissement.

Ka ki fèt pou vré ?

Début 2026, l'UTS-UGTG EPSM, apprend fortuitement, la suspicion de présence d'amiante dans un service du Site de MONTÉРАН,

- **13 Janvier 2026**, l'UTS-UGTG questionne la Direction, en réunion d'instance, sur la présence d'amiante sur le site de Montéran. **Yo banalisé sa !**
- **27 Janvier 2026**, l'UTS-UGTG diffuse un tract informant tout le personnel de la véracité de ses propos à la suite de la confirmation de la Direction, **Yo té ja sav sa !**
- **03 Février 2026**, L'UTS-UGTG adresse une lettre ouverte demandant une réunion CSE Extraordinaire relative au risque amiante, qui a été refusée par la Direction. **Yo pa lévé nou di gad !**

Selon la Direction, les instances ont été informées et des mesures auraient été prises.

- ✓ Oui, des réunions ont eu lieu sans aborder sérieusement le sujet ainsi que ses conséquences ;
- ✓ Oui, certains documents ont été transmis sans aucune explication ;

Ø Mais le risque pour les agents et pour les patients n'est pas levé !

- ✓ Des questions essentielles restent sans réponses claires !
- ✓ Les résultats complets ne sont pas encore connus !
- ✓ Des agents, des patients (enfants, adultes), des étudiants et intervenants extérieurs à l'établissement ont pu être exposés !
- ✓ Le niveau réel de risque n'est pas établi, la prévention reste contestée !

Informé ne suffit pas, protéger est une obligation !

Tant que le doute existe, le risque est réel.

Devant toutes ces négligences, l'UTS-UGTG EPSM-G ka mandé :

- ❖ La transparence totale sur l'exposition réelle, les résultats complets des analyses,
- ❖ Une prise en soin entière et immédiate de chaque agent, de chaque patient et de toute personne ayant été exposés (soins médicaux, psychologiques, sociaux).
- ❖ En cas de détection de maladies provoquées par l'amiante, ki priz an chaj pou travayé é ti moun.
- ❖ Les mesures d'empoussièrement détaillées.
- ❖ La destruction et la reconstruction des bâtiments amiantés, dans les meilleurs délais.
- ❖ La mise à jour réelle du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

L'UTS-UGTG EPSM-G réitère sa demande relative à la tenue d'une réunion CSE Extraordinaire, dans les plus brefs délais, pour la mise en place d'un véritable plan d'actions, avec un comité de pilotage. Nous rappelons que, pour faire suite au déménagement précipité du service UDSI, les agents directement concernés lancent des cris d'alerte devant la dégradation de leurs conditions de travail et les impacts irrémédiables sur la prise en soin de leurs patients.

ANSANM NOU KA LITÉ...ANSANM NOU KÉ GANNYÉ !